



## PRÉFET DU NORD

Direction départementale  
des territoires et  
de la mer du Nord

Service Sécurité  
Risques et Crise

### **Arrêté préfectoral fixant la liste de parties prenantes et le service référent pour l'élaboration de la stratégie locale de gestion des risques d'inondation de la Scarpe Aval**

---

Le Préfet de la région Nord-Pas-de-Calais  
Préfet du Nord  
Officier de la Légion d'Honneur  
*Commandeur de l'ordre national du Mérite*

Vu la directive n°2007/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2007 relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L.566-8 et R.566-14 et 15 relatifs aux stratégies locales de gestion des risques d'inondation ;

Vu l'arrêté du 26 décembre 2012 du Préfet coordonnateur de bassin Artois-Picardie établissant la liste des territoires à risque important d'inondation du bassin Artois-Picardie ;

Vu l'arrêté du 10 décembre 2014 du Préfet coordonnateur de bassin Artois-Picardie portant élaboration de la stratégie locale de gestion des risques d'inondation de la Scarpe Aval et fixant son périmètre, le délai dans lequel elle est arrêtée et ses objectifs ;

Vu la circulaire du 14 août 2013 sur l'élaboration des plans de gestion des risques d'inondation et l'utilisation des cartes de risques pour les territoires à risque important d'inondation, et notamment son article 3 sur l'association des parties prenantes à l'élaboration des stratégies locales de gestion des risques d'inondation à associer dans un comité de pilotage ;

Vu les conclusions de l'atelier de « stratégie locale » du 18 juin 2014, co-piloté par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord et le Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut ;

Considérant qu'il appartient aux préfets de département d'arrêter la liste des parties prenantes qui doivent être associées à l'élaboration des stratégies locales de gestion des risques d'inondation dans chacun des périmètres concernés et de désigner le service de l'État chargé, sous leur autorité, de coordonner l'élaboration, la révision et le suivi de la mise en œuvre de la stratégie locale ;

Sur proposition du Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Nord.

### **ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** - La liste des parties prenantes qui sont associées à l'élaboration de la stratégie locale de gestion des risques d'inondation de la Scarpe Aval, jointe au présent arrêté, est approuvée.

**Article 2** - La Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord est le service référent chargé de coordonner l'élaboration, la révision et le suivi de la mise en œuvre de la stratégie locale.




Article 3 - Le Sous-Préfet de Douai, assisté par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord, et le Président du syndicat mixte du Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut co-président le comité de pilotage en charge de l'élaboration de la stratégie locale de la Scarpe Aval, dont la composition est jointe au présent arrêté.

Article 4 – Le Sous-Préfet de Douai et le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Nord sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

Fait à Lille, le **02 JUIN 2015**

Le préfet



Jean-François CORDET

1. 41-41-10

2. 41-41-11

## Liste des parties prenantes pour l'élaboration de la stratégie locale de gestion des risques d'inondation de la Scarpe Aval

- La Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord
- Le Parc Naturel Régional Scarpe Escaut
  
- La Communauté d'Agglomération du Douaisis
- La Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut
- La Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole
- La Communauté de Communes Pèvèle Carembault
- La Communauté de Communes du Coeur d'Ostrevent
- Le Syndicat Mixte du SCOT Grand Douaisis
- Le Syndicat Intercommunal des Transports Urbains de Valenciennes
- L'Agence de Développement et d'Urbanisme de Lille Métropole – SCOT de Lille
  
- La Commission Locale de l'Eau du SAGE Scarpe AVAL
- La Communauté Urbaine d'Arras - SAGE Scarpe amont
- Le Syndicat Mixte SAGE Escaut
  
- Le Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées de la Scarpe et du Bas Escaut
- le Syndicat Intercommunal de la région d'Anzin, Raismes, Beuvrage, Aubry-du-Hainaut
- L'ADOPTA (Association pour le Développement Opérationnel et la Promotion des Techniques Alternatives en matière d'eaux pluviales)
- NOREADE
  
- La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)
- La Sous-Préfecture de Douai
- Le SIRACED PC ( Service Interministériel Régional des Affaires Civiles et Économiques de Défense et de Protection Civiles)
- Le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Nord (SDICS Nord)
- Le Rectorat de Lille
- La Chambre d'Agriculture du Nord – Pas-de-Calais
- Les Voies Navigables de France (VNF)
- La Chambre de Commerce et de l'Industrie Grand Lille
- La Mission Bassin Minier
- Le Conseil Général du Nord
- L'Agence de l'Eau Artois Picardie
- L'Office National des Forêts (ONF)
- Météo France
- Le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM)

### Les communes de :

- Abscon
- Aix
- Anhiers
- Aniche
- Auberchicourt
- Aubry-du-Hainaut
- Auby
- Auchy-lez-Orchies
- Bachy
- Bellaing
- Bersée
- Beuvry-la-Forêt
- Bousignies
- Bouvignies
- Brillon
- Bruille-lez-Marchiennes
- Bruille-Saint-Amand
- Château-l'Abbaye
- Courchelettes
- Coutiches

- Dechy
- Douai
- Ecaillon
- Emerchicourt
- Erchin
- Erre
- Faumont
- Fenain
- Férin
- Fliers-en-Escrebieux
- Flines-lez-Râches
- Goeulzin
- Guesnain
- Hasnon
- Haveluy
- Helesmes
- Hérin
- Hornaing
- Lallaing
- Lambres-lez-Douai
- Landas
- Lauwin-Planque
- Lecelles
- Lewarde
- Loffre
- Marchiennes
- Masny
- Maulde
- Millonfosse
- Moncheaux
- Monchecourt
- Mons-en-Pévèle
- Montigny-en-Ostrevent
- Mortagne-du-Nord
- Mouchin
- Nivelles
- Nomain
- Oisy
- Orchies
- Pecquencourt
- Petite-Forêt
- Raches
- Raimbeaucourt
- Raismes
- Rieulay
- Roost-Warendin
- Rosult
- Roucourt
- Rumegies
- Saint-Amand-les-Eaux
- Saméon
- Sars-et-Rosières
- Sin-le-Noble
- Somain
- Thun-Saint-Amand
- Tilloy-les-Marchiennes
- Villers-au-Tertre
- Vred
- Wailers
- Wandignies-Hamage
- Warlaing
- Waziers

## Composition du Comité de Pilotage pour l'élaboration de la stratégie locale de gestion des risques d'inondation de la Scarpe Aval

La Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord (DDTM Nord)
Le Parc Naturel Régional Scarpe Escaut
La Communauté de Communes du Coeur d'Ostrevent
La Communauté d'Agglomération du Douaisis
La Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut
La Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole
La Communauté de Communes Pévèle Carembault
Le Syndicat Mixte du SCOT Grand Douaisis
Le Syndicat Intercommunal des Transports Urbains de Valenciennes
L'Agence de Développement et d'Urbanisme de Lille Métropole – SCOT de Lille
La Commission Locale de l'Eau du SAGE Scarpe AVAL
La Communauté Urbaine d'Arras - SAGE Scarpe amont
Le Syndicat Mixte SAGE Escaut
Le Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées de la Scarpe et du Bas Escaut
La Chambre d'Agriculture du Nord – Pas-de-Calais
La Chambre de Commerce et de l'Industrie Grand Lille
Les Voies Navigables de France (VNF)
La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)
La Mission Bassin Minier
Le Conseil Général du Nord
L'Agence de l'Eau Artois Picardie
La Sous-Préfecture de Douai

